Union Départementale CGT des Hautes-Pyrénées
Niveau 3 - Bourse du Travail
Place des Droits de l'Homme, 65 000 Tarbes
Tél: 05 62 37 01 37 Courriel: ud65@cgt.fr

Motion de soutien

La Commission Exécutive de l'Union Départementale CGT des Hautes-Pyrénées, réunie le 5 octobre, apporte son soutien plein et entier à la mobilisation des lycéennes, lycéens, étudiantes et étudiants.

La colère qui s'exprime dans la jeunesse est légitime.

Elle est le résultat de politiques publiques qui, depuis des années, organisent le recul des services publics, dégradent les conditions d'étude et de travail et aggravent les inégalités sociales et territoriales.

Manque de personnels, classes surchargées, établissements dégradés, précarité étudiante, difficultés d'accès aux services publics : partout, les mêmes constats s'imposent. Pendant ce temps, l'État poursuit son désengagement et fait peser toujours davantage de contraintes sur les collectivités territoriales, pourtant en première ligne pour répondre aux besoins de la population.

L'explosion de colère actuelle ne doit pas faire oublier les responsabilités de l'État sur les politiques publiques qui ne répondent pas aux besoins de la jeunesse et de notre système éducatif.

L'UD CGT 65 condamne toute forme de violence. Les violences commises lors des mobilisations lycéennes ne peuvent être considérées comme normales ou acceptables. Mais l'usage de la violence à l'encontre de jeunes mobilisés est d'une autre nature et est inacceptable.

L'État, qui détient le monopole de la force publique, a une responsabilité particulière : la réponse à la colère de la jeunesse ne peut pas être la répression. Les jeunes doivent pouvoir manifester, s'exprimer et revendiquer leurs droits sans être intimidés, brutalisés ou criminalisés.

Le Gouvernement ne peut pas rester sourd aux revendications des syndicats, rogner les moyens des collectivités territoriales et paraître étonné quand la colère sociale et la jeunesse se mobilisent.

L'UD CGT 65 exige que l'État reprenne ses responsabilités, mette fin au désengagement des services publics et donne les moyens nécessaires à l'Éducation, à la santé, à la solidarité et à l'ensemble des services publics.

Elle exige également le respect des libertés syndicales, d'expression et de manifestation. La réponse aux revendications de la jeunesse doit être politique et sociale, et non répressive.

L'UD CGT 65 appelle à soutenir et à participer à la mobilisation du 6 octobre, aux côtés de la jeunesse et des personnels, pour défendre les services publics, les droits sociaux et l'avenir de toutes et tous.

Fait à TARBES, le 05/10/2026